



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0030

Etalement de la redevance capitalisée perçue pour le paiement du bail emphytéotique de l'immeuble du 38 avenue Roger Salengro

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures dix-sept minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ- MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI.

Absents ayant donné procuration :

M. TARDIEU a donné procuration à M. Ernest
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme ACKERMANN a donné procuration à M. BARBIER
M. DENUIT a donné procuration à Mme COUTEAUX

Arrivés en cours de séance :

M. BESANÇON, arrivé à 18h25, après le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2023, avant le vote de la délibération DEL01_2023_0018
Mme COSTE, arrivée à 18h33, après le vote de la délibération DEL01_2023_0018

Parties en cours de séance :

Mme CHAYÉ- MAUVARIN à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0039
Mme DORISON à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0039

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Objet : Etalement de la redevance capitalisée perçue pour le paiement du bail emphytéotique de l'immeuble du 38 avenue Roger Salengro

Dans le cadre de la signature du bail avec Hauts-de-Seine Habitat pour l'immeuble situé au 38 avenue Roger Salengro, une redevance capitalisée a été consentie. Hauts-de-Seine Habitat va verser en une fois l'ensemble des loyers théoriquement dus sur la durée du bail.

Ce versement est considéré comptablement comme un « prêt » accordé par Hauts-de-Seine Habitat à la Ville. La comptabilisation de ce versement se fait donc la première année, par la constitution d'une dette pour le montant du versement de la redevance capitalisée en recette d'investissement au compte 16878 (recette réelle).

Cette dette est diminuée chaque année (y compris la première année), à hauteur de la valeur du loyer annuel théorique, par opération d'ordre budgétaire :

- Dépense d'investissement au compte 16878
- Recette de fonctionnement au compte 752

Le montant de la redevance capitalisée s'élève à 1 452 044 €, le bail est consenti pour une durée de 65 ans, le loyer annuel théorique est donc estimé à 22 339,14 €.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 14 mars 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

AUTORISE l'étalement de la redevance capitalisée perçue dans le cadre du bail emphytéotique signé avec Hauts-de-Seine Habitat pour l'immeuble situé au 38 avenue Roger Salengro sur une durée de 65 ans.



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.